

## IS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	
Ob. t. d.	CORDICENDUM
Objet:	CORRIGENDUM  Genève, le 31 octobre 1994
	Recommandation UIT-T G.832 (11/93)
	SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT
¥7 '11	
Veuille ci-jointe.	z remplacer la page 11 de la Recommandation G.832 (11/93) par la page
-	
Cette c	orrection concerne seulement la version française.
Le supp	port électronique de cette Recommandation sera mis à jour.